

REPRISE EN EXTERIEUR

DES ACTIVITES DES CLUBS

Depuis le 11 mai, la reprise des activités en extérieur pour les disciplines pratiquées au sein de la fédération sont possibles dans les conditions suivantes. Ces conditions sont amenées à évoluer dans les semaines et jours à venir. Un nouveau point d'étape est notamment prévu le 2 juin.



LES LIEUX ET CONDITIONS DE PRATIQUE

- La pratique ne peut se faire qu'**en extérieur**
- Uniquement **sans contact** et **sans adversaire (4m2)**
- En limitant les rassemblements à **10 personnes**
- Les pratiquants **ne doivent pas se croiser** (circuit entrée/sortie)

LES TYPES DE PRATIQUE

Les pratiques autorisées doivent être fondées sur :

- La **remise en forme**,
- Le **travail technique** (Kata, Kihon, Quyen, Taïchi, Taolu,...)
- La **réalisation de « jeux » pour les plus jeunes**



AVANT DE DEBUTER LA PRATIQUE

- Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique**
- Prévoir une **délimitation des espaces** (cerceaux, plots,...)
- Rappeler les **règles de distanciation** à chaque participant
- Prévenir chaque pratiquant qu'il **doit venir en tenue**
- Chaque pratiquant doit **amener son propre matériel**